

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 5 novembre 2010

Service instructeur
Langue et Culture régionales

N° CP-2010-13-8-1

Service consulté

**PROGRAMME LANGUE ET CULTURE REGIONALES
PROPOSITIONS D' ACTIONS INTERVENANT DANS LE CADRE DE LA
CONVENTION TRIENNALE 2009/2011 AVEC L'OFFICE POUR LA LANGUE ET
LA CULTURE D'ALSACE (OLCA)**

Résumé : *La convention triennale 2009/2011 avec l'Office pour la langue et la culture d'Alsace, signée le 27 novembre 2009, prévoit le versement par le Département durant cette période d'une aide annuelle de 70 000 €. Sur cette contribution notre assemblée s'est réservée, à l'instar du Bas-Rhin, la possibilité d'affecter 20 000 € à des projets spécifiques haut-rhinois. Le présent rapport soumet à l'assemblée départementale un ensemble de trois projets pour la durée de la convention : un soutien à la politique de l'Université de Haute Alsace en faveur de la langue régionale, une série d'épisodes humoristiques pour les 13/25 ans et une émission télévisée quotidienne pour les 8 à 12 ans. Sur les trois années 2009/2010/2011 ces actions bénéficieraient globalement des 60 000 € prévus et les propositions des fiches 2 et 3 pourraient, le cas échéant, être à l'origine d'initiatives conjointes avec nos partenaires : la Région Alsace et le Conseil Général du Bas-Rhin.*

I) La base contractuelle :

La convention triennale avec l'Office pour la langue et la culture d'Alsace (OLCA), approuvée par la Commission Permanente le 4 septembre 2009, et signée le 27 novembre 2009, prévoit que le Département s'engage à verser une aide de 70 000 € à cette association dont il est membre aux côtés de la Région Alsace et du Bas-Rhin, au titre de chacune des années 2009/2010/2011.

Sur cette contribution 20 000 € sont susceptibles d'être affectés sur notre proposition à des projets haut-rhinois. En 2009, le versement quasi immédiat de la subvention, intervenu suite à la signature de la convention en fin d'année, n'avait pas permis d'arrêter l'utilisation des 20 000 € se rapportant à cet exercice. Ils pourraient dès lors être pris en compte au titre des projets qui vous sont soumis dans la délibération qui relève également des exercices 2010 et 2011.

II) Les projets proposés par le Conseil Général du Haut-Rhin au titre des dotations 2009/2010/2011 :

- Un soutien à l'Université de Haute-Alsace pour ses différentes actions en faveur de la langue régionale que ce soit sous sa forme standard, le Hochdeutsch ou dialectale, l'Elsasserditsch, tels que des cours de dialecte, l'offre d'allemand pour l'école doctorale, et/ou encore la présentation d'étudiants en plus grand nombre aux divers examens du Goethe Institut. Cette aide interviendrait au titre des deux années universitaires 2010/2011 et 2011/2012 : le détail de cette action figure sous la fiche n° 1.
- La réalisation d'une quarantaine de sketches de 2 à 3 minutes joués par des jeunes acteurs bilingues et destinés à la jeunesse (tranche des 13/25 ans) et susceptibles d'être présentés sur FR3 ou Alsace 20. Ils seraient tournés à parts égales en Hochdeutsch et Elsasserditsch, de façon à faire comprendre à tous les liens structurels et historiques de ces deux faces de notre langue régionale, avec la participation de jeunes acteurs alsaciens d'une vingtaine d'années (20 à 30 ans issus notamment des sites bilingues et du théâtre alsacien. Ils seraient également utilisables sous forme de DVD, au-delà de leur première diffusion, dans le cadre pédagogique notamment lors des heures obligatoires de Langue et Culture Régionales (en voie bilingue) et de l'option LCR (voie traditionnelle) en lycée et collège. La réalisation pourrait ainsi être confiée par l'OLCA au Centre régional de documentation pédagogique (CRDP) : le détail de cette action figure sous la fiche n°2.
- Un projet d'émission télévisée quotidienne à finalité pédagogique et linguistique en direction des 8/12 ans, utilisable notamment dans le contexte scolaire. Cette émission quotidienne ou bi-quotidienne de courte durée pourrait intervenir à des heures de bonne écoute sur les mêmes antennes que ci-dessus. Ces émissions quotidiennes à vocation linguistique et éducative pourraient également être réalisées avec l'intervention du CRDP en vue d'une utilisation pédagogique systématique à l'école primaire et dans les deux premières années de collège : le détail de cette action figure sous la fiche n°3.

Il s'agit pour notre Assemblée de se prononcer sur ces trois propositions qui seront financées dans le cadre contractuel précité en vue de leur prise en compte par l'Office pour la langue et la culture d'Alsace.

La troisième proposition est portée par Monsieur René SIMLER, Conseiller Général du Canton de MARCKOLSHEIM (Bas-Rhin) qui a également saisi de son projet la Région Alsace et le Conseil Général du Bas-Rhin. En pratique, la réalisation au travers de l'OLCA de ces trois initiatives permettrait une organisation concertée de ces actions à l'échelle de l'Alsace.

Le Conseil Général devra être étroitement associé à la réflexion, à la conception et à la mise en œuvre pratique des trois projets, dont il est en partie l'initiateur. A ce titre, il a vocation à être partie prenante aux différentes conventions que l'OLCA souscrira pour leur mise en œuvre et sollicitera la création d'un Comité de suivi ad hoc.

Il conviendrait que la Commission permanente :

- autorise le Président du Conseil Général à transmettre pour attribution et suite à donner à l'OLCA les trois propositions d'actions spécifiques telles que décrites dans le présent rapport et dans les trois fiches descriptives jointes en annexe
- demande que le Conseil Général reste associé très étroitement dans le cadre d'un comité de suivi et lors de la signature des conventions de mise en œuvre aux différentes étapes de réalisation
- confirme que ces trois projets pourront intervenir dans le cadre des subventions versées au titre des trois années 2009/2010 et 2011 dans le cadre de la convention triennale pour un montant global évalué à 60 000 €
- donne mandat à son représentant élu au conseil d'administration de l'OLCA pour participer au comité de suivi et l'informer de la réalisation de ces projets.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer

Charles BUTTNER

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by 'B' and 'T' with a long horizontal stroke extending to the right.

Charles BUTTNER

Fiche technique 1

Soutien aux efforts de l'Université de Haute-Alsace en faveur de la langue régionale
d'Alsace sous ses formes dialectales et standard

Ce soutien concernerait les 3 volets proposés par l'Université de Haute Alsace à l'issue de travaux avec Monsieur Yann Kerdiles, Doyen de la Faculté des Lettres, madame Karin Dietrich-Chesnel, Vice-Présidente, et Monsieur Edgar Zeidler, professeur d'allemand chargé des cours de dialecte alsacien :

1. les cours de dialecte alsacien assurés par Monsieur Edgar ZEIDLER
2. la mise en place d'un enseignement de spécialité permettant d'assurer des colloques et séminaires en allemand destiné aux doctorants (école doctorale)
3. la préparation aux différents certificats du Goethe Institut en vue d'attirer de plus en plus de nouveaux étudiants vers cette langue

Dépense globale estimée de l'UHA pour ces trois domaines d'action en faveur de la langue régionale d'Alsace :	10 300 €
Participation annuelle envisagée sur deux années universitaires:	7 200 €

Fiche technique 2

Préparation d'une série d'une quarantaine d'épisodes télévisés de 3 minutes en langue régionale d'Alsace (Hochdeutsch/Elsasserditsch à parts égales)

Proposition :

Faire réaliser, si possible en liaison avec une antenne de télévision régionale, une quarantaine d'épisodes humoristiques en langue régionale d'Alsace réalisés avec un petit groupe d'acteurs de 20 à 30 ans comprenant des sketches portant sur des thèmes de société contemporains et mettant en scène des jeunes alsaciens bilingues.

Les dialogues seraient écrits et réalisés dans chaque épisode ou sur plusieurs épisodes à parts égales en Hochdeutsch (allemand) et Elsasserditsch (dialectes). Des étudiants issus des classes bilingues et du théâtre alsacien pourraient être les acteurs, sans écarter des jeunes d'origine suisse et allemande afin d'élargir le cadre culturel et géographique au Rhin supérieur. Le décor resterait unique pour la plupart des sketches. Les trois différentes formes dialectales du Haut-Rhin devraient être représentées

La rédaction des différents dialogues en Hochdeutsch et Elsasserditsch pourrait être confiée à une équipe comprenant des auteurs capables de rédiger des textes et scénarii destinés à un public jeune entre 13 et 25 ans à portée humoristique en langue régionale sous ses deux formes tels que Martin GRAFF, Claude SIFFERT, Edgar ZEIDLER (etc...) en faisant ainsi travailler des artistes/écrivains/humoristes alsaciens reconnus. Il faudrait toutefois aussi se réserver la possibilité de faire appel à de nouveaux scénaristes afin de faire éclore de jeunes talents. Les séquences en dialecte seraient sous-titrées en Hochdeutsch pour les téléspectateurs bilingues

Le générique serait bilingue français/Hochdeutsch. L'aspect musical pourrait être confié pour le générique à un musicien haut-rhinois après concours sur appel à projets. Le sous-titrage en français serait optionnel et destiné aux téléspectateurs non bilingues.

Eventuellement des droits pour le concept et les intrigues des scénarii d'une série déjà réalisée en langue dans une autre région pourraient être acquis. La réalisation pourrait être confiée au Centre Régional de Documentation Pédagogique en co-production soit avec Alsace 20 soit France 3.

En cas d'accord entre collectivités pour élargir ce projet à toute l'Alsace un équilibre strict devrait être réalisé pour les différents éléments cités ci-dessus et notamment les variantes dialectales.

Evaluation globale : 40 000 €.

Fiche technique 3

Réalisation d'une émission quotidienne du lundi au vendredi sur une antenne locale facilitant l'accès à la langue régionale d'Alsace sous ses deux formes(Hochdeutsch/Elsasserdisch)

Proposition :

Faire réaliser du lundi au vendredi des émissions télévisées quotidiennes ou biquotidiennes bilingues mettant en valeur la maîtrise et l'utilisation de notre langue régionale sous ses deux formes historiques, à savoir la langue littéraire et standard (le Hochdeutsch ou allemand) et les dialectes rhénans (Elsasserdisch) en mettant l'accent sur la forme enseignée et utilisée à titre principal dans les établissements scolaires. Cette émission serait destinée en priorité aux élèves de la voie dite « extensive qui se caractérise par un enseignement de trois heures hebdomadaires.

Le générique serait bilingue français/Hochdeutsch/Elsasserditsch. L'aspect musical pourrait être confié pour le générique à un musicien/compositeur alsacien après concours. Le sous-titrage serait en français ou en allemand (voir pour les expressions dialectales) et il serait optionnel.

Cette émission pourrait (par exemple) être constituée par un jeu télévisé quotidien portant sur notre langue régionale à partir de séquences réalisées et filmées préalablement .Elle pourrait être dotée de prix (de faible valeur) par les différents partenaires. La participation serait ouverte aux écoles à titre collectif ou aux enfants à titre individuel que ce soit par internet, par courrier ou téléphone. La préparation des élèves en vue de concourir à l'émission pourrait ainsi intervenir dans le cadre de la classe ou de la famille

Elle pourrait être confiée au CRDP en liaison étroite avec l'Académie de Strasbourg et conçue selon une approche motivante et pédagogique complémentaire des enseignements délivrés dans toutes les écoles d'alsace et le premier cycle des collèges en co-production avec Alsace 20 ou France 3.